

## Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M<sup>me</sup> Isabelle Demers, Table filière pomme

**24 juillet 2018**

## COÛT DE MANUTENTION

À compter de la saison de commercialisation 2018-2019 (1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019), les coûts de manutention pour toutes les variétés de pommes déclassées ont été modifiés de la façon suivante :

Le calcul des coûts de manutention est établi selon le pourcentage de qualité.

Coût de manutention (toutes les variétés - \$ / minot)

Strate de qualité %	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Jus standard	Jus opalescent	Jus standard	Jus opalescent	Jus standard	Jus opalescent
90-100	1,75 \$	2,10 \$	1,76 \$	2,12 \$	1,78 \$	2,14 \$
70-89,99	1,98 \$	2,38 \$	1,99 \$	2,40 \$	2,01 \$	2,42 \$
50-69,99	2,12 \$	2,56 \$	2,14 \$	2,58 \$	2,16 \$	2,61 \$
0-49,99	2,19 \$	2,64 \$	2,21 \$	2,66 \$	2,23 \$	2,69 \$

Le coût de manutention ne peut jamais être supérieur au prix établi par le comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation pour le jus standard, le jus opalescent, la sauce ou pelées.

### Exemple de calcul :

Pour un lot de 400 minots dont le pourcentage de qualité est de 57 % soit un pourcentage de déclassement de 43 %, le nombre de minots de pommes déclassées s'établit à 172 minots (400 minots X 0,43) pour un coût de manutention pour le jus opalescent de :

$$172 \text{ minots} \times 2,61 \text{ \$/minot} = 448,92 \text{ \$}$$

Le coût de manutention ne peut jamais être supérieur au prix minimum établi pour la pomme de transformation. Les coûts précisés au tableau sont indexés selon un taux basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, annualisé (tableau 326-0021, Statistique Canada).

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mardi 31 juillet**

2018 à 13 h par conférence téléphonique dans le but de discuter des dates de mise en marché et le prix des pommes tardives destinées à la consommation à l'état frais.

**PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES :** Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

**Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2018**

Le 24 juillet 2018, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de conserver le statu quo quant aux dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

<b>JUILLET</b>		04	11	18	25
			Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive
<b>AOÛT</b>	01 Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	08 Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	15 Jersey Mac Melba	22 Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared **	29 Sunrise N Paulared Jersey Mac
<b>SEPTEMBRE</b>		05 Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	12 Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	19 Paulared Lobo Ginger Gold McIntosh **	26 Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N Honeycrisp N Gala N Spartan
<b>OCTOBRE</b>	03 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Cortland Jaune délicateuse	10 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	17 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	24 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	31 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

\*\* Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter des variétés **SUNRISE** et **PAULARED** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous** les agents non-autorisés.